

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (31) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, T. BAUDIN,, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, Y. GANIVELLE, C. PAILLER, E. FARHAT, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (4) :

H. PREHER mandant a pour mandataire JP. ABELIN
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire M. LAVRARD
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire L. RABUSSIÉ
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MERY

EXCUSE (4) :

A. LAURENDEAU, L. BRARD, E. AUDEBERT, K. WEINLAND

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Hubert PREHER

OBJET : Sécurisation électrique des installations numériques – Création d'un groupement de commandes entre Grand Châtellerault, la commune de Châtellerault et le CCAS de Châtellerault et autorisations de signature des accords cadres

Les outils numériques sont de plus en plus présents dans la gestion des bâtiments et dans l'organisation des services.

Ainsi, des infrastructures telles que la téléphonie 'classique' que chaque habitant avait chez lui va évoluer pour être remplacée dès la fin de l'année 2018 par des systèmes de 'box' avec des liaisons fibres ou xDSL, suivant les possibilités techniques, et avec un téléphone branché sur celle-ci.

Cependant, tous ces outils nécessitent des alimentations électriques indispensables au bon fonctionnement des équipements numériques.

Il est donc indispensable de faire évoluer la gestion électrique en lien avec les outils numériques avec des systèmes d'onduleurs aidés par des équipements de gestion des alertes et de supervision permettant d'être proactif en cas de coupure électrique.

Ces installations supplémentaires vont être nécessaires sur tous les sites disposant des outils numériques, soit une très grande partie de ceux-ci.

C'est pourquoi, il serait intéressant de constituer un groupement de commandes entre Grand Châtellerault, la commune de Châtellerault et le CCAS de Châtellerault pour obtenir des outils plus performants et économiquement intéressants.

Pour la commune de Châtellerault, le montant estimatif total est de 26 000€ TTC par an soit 78 000€ TTC pour les trois ans.

Le montant total pour le groupement serait estimé à 260 000€ TTC pour les 3 années cumulées.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 5 avril 2018

n°30

page 2/2

VU l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permettant au Maire de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel de l'accord cadre,

VU l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 relatif à la constitution du groupement de commandes,

VU l'article 78 du décret 2016-360 relatif aux accords cadres à bon de commande,

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité d'assurer le bon fonctionnement des outils numériques même en cas de coupure électrique,

CONSIDERANT l'opportunité de se regrouper afin d'obtenir des tarifs et des services plus intéressants

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de créer un groupement de commande composé de la commune de Châtellerault, du centre communal d'action sociale de Châtellerault et de Grand Châtellerault;
- d'approuver la désignation de Grand Châtellerault comme coordonnateur du groupement de commandes;
- de procéder à l'élection de deux représentants de la CAO pour la commune de Châtellerault, élus parmi ses membres ayant voix délibérative :
 - titulaire : Jean-Michel MEUNIER
 - suppléant : Gilles MAUDUIT
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention du groupement de commandes ci-annexée ;
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'accord cadre, d'une durée d'un an reconductible deux fois, relatif à la fourniture de Gestion électrique des outils numériques, Onduleurs, avec la gestion de systèmes d'alerte et de supervision

Cette somme fait l'objet d'une inscription au budget principal sur le compte 2183 pour les acquisitions.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

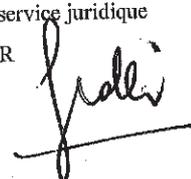
Publié à la mairie, le 9 AVR 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le: 06/04/2018